

## En bref !

L'infirmière vérifiera que vous connaissiez :

- vos médicaments (par leur nom, leur apparence)
- les doses à prendre
- le moment des prises
- pourquoi ils vous sont prescrits

L'infirmière vérifiera que vous puissiez :

- lire l'ordonnance
- manipuler les médicaments sans problème (les déblistérer, ouvrir l'emballage...)
- demander de l'aide en cas de survenue d'une difficulté

L'infirmière vous demandera les éventuelles difficultés rencontrées avant votre entrée en HAD :

- s'il vous arrive d'oublier certains jours de prendre votre traitement ?
- de manquer de médicaments ?
- de ne pas respecter les heures de prise ?
- de ne pas prendre votre traitement parce que certains jours vous avez l'impression que votre traitement vous fait plus de mal que de bien ?
- si vous pensez que vous avez trop de comprimés à prendre ?



L'expertise des soins complexes  
et coordonnés à domicile

Hôpital de Navarre - Bât. Erable blanc  
62 route de Conches  
27000 EVREUX  
Tel: 02 32 28 21 06  
Fax: 02 32 28 19 01

# LE PAAM

OU

## LE PATIENT EN AUTO-ADMINISTRATION DE SES MEDICAMENTS



L'expertise des soins complexes  
et coordonnés à domicile



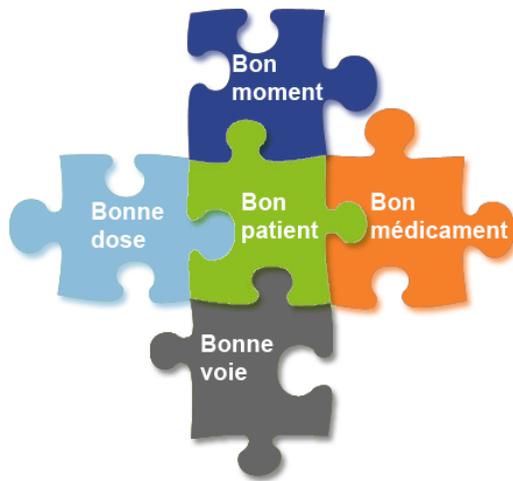
## Pourquoi ?

Pour vous **donner la possibilité** de préparer et prendre les médicaments prescrits durant votre prise en charge en Hospitalisation A Domicile (HAD).

La préparation et la prise de vos médicaments peuvent se faire avec **l'accompagnement d'un aidant**.

## Quels avantages ?

- Améliorer votre **compréhension** de la préparation et de la prise de vos médicaments.
- Améliorer la **connaissance** de vos médicaments.
- Connaître les horaires de prises de vos médicaments et garantir ainsi leur administration régulière c'est-à-dire **l'observance**.
- **Favoriser la continuité** de vos traitements pour **éviter les risques d'erreur** lors de votre sortie d'HAD.



## Pour qui ? Pour quels médicaments ?

- Lors de l'entretien avant votre admission en HAD, une infirmière de l'HAD **évalue** vos données **cliniques** et **facteurs de risque**, vos **capacités** et vos **habitudes** antérieures de gestion de votre traitement à domicile. Elle vous informe sur la démarche du PAAM et vous remet cette fiche explicative.
- Cette évaluation est transmise pour **décision médicale** au médecin- praticien de l'HAD.
- **Si** vous êtes à l'aise dans la gestion de votre traitement personnel, **si** le médecin praticien de l'HAD l'estime possible **et si** vous en exprimez la volonté, le jour de votre admission en HAD vous vous **engager** à gérer votre traitement : **les médicaments par voie orale, rectale, vaginale, pommade, patch, gouttes**, voire injectable si vous prenez de l'insuline.

## Quelle mise en place ?

- Le jour de l'admission, l'infirmière apporte à votre domicile les médicaments pour 7 jours de traitement. Leur stockage est assuré selon les recommandations de sécurité et de conservation. Ces dernières sont décrites dans le **guide vert** « Votre Hospitalisation à Domicile, vos médicaments » remis avec le livret d'accueil.
- **Avant la 1<sup>ère</sup> prise** : une infirmière s'entretient avec vous sur les médicaments que vous allez préparer et prendre. Elle vous remet un plan de prise des médicaments ou vous remet les piluliers journaliers si vous ne préparez pas vos médicaments. Elle vérifie votre connaissance des principales recommandations. Si besoin, n'hésitez pas à poser toute question à l'infirmier dès le lendemain ou les jours suivants sur vos traitements.
- **Au bout du 3<sup>ème</sup> jour**, l'infirmier fait un 1<sup>er</sup> point avec vous. Si n'avez pas rencontré de difficulté particulière. Vous revoyez alors ensemble, vos traitements pour les 4 prochains jours. Elle vous remet les piluliers journaliers si vous ne préparez pas vos médicaments.
- **Au bout de la 1<sup>ère</sup> semaine**, un nouveau point est réalisé. Si toujours aucune difficulté particulière n'est

survenue, vous continuez à gérer votre traitement pour le reste de la semaine.

Cette gestion médicamenteuse implique que soit respecté

- le **stockage** des médicaments défini avec l'HAD
- la **prise** des médicaments selon le plan de prise
- la **traçabilité** de la prise de vos médicaments sur un support remis par HAD
- le **signalement** de toute difficulté (ouvrir l'emballage, avaler le médicament...) ou de toute apparition d'effet secondaire (allergies, nausées...)

**En cas de changement des médicaments prescrits** par votre médecin traitant ou par le médecin spécialiste, un nouveau plan de prises doit vous être remis.

## Signalez-le aussitôt à l'HAD !

Le médecin praticien de l'HAD vérifie que le changement de traitement n'entraîne pas de modification dans votre gestion d'auto-administration médicamenteuse.

L'infirmière fait un nouveau point pour vérifier votre bonne compréhension et vos capacités de gestion lors de la remise du plan de prise mis à jour.

## Quel suivi ?

- L'équipe des professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmiers) s'engage à vous **informer** sur les médicaments prescrits, leurs effets et les recommandations de prise (respect des horaires, des modalités ex : à prendre avec un grand verre d'eau...)
- L'équipe de santé prend le temps de **répondre à vos questions** tout au long de votre prise en charge.

## Notez vos questions pour ne pas les oublier !

- L'équipe d'infirmiers suit votre auto-administration et **vérifie une fois par jour** le remplissage du plan de prises et **périodiquement** que vous soyez toujours éligible au PAAM.